



CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	19	02	10

Séance du 15 décembre 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 9 décembre 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - BECKENDORF - PIESTA - KERMAOUI.
MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASSEN - PODBOROCZYNSKI - BAHFIR - ANANICZ.

PROCURATIONS : MM. BOUMEKIK et ESTRADA qui ont donné procuration respectivement à MM. KLASSEN et BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : Mme MANGIONE - MM. BERBAZE - OURIAGHLI et MILIOTO.

ABSENTS : Mmes CHEBLI et YILDIRIM - MM. LA LEGGIA - RAHAOUI - ELHADI.

03 - Décision modificative n° 4 – budget ville

Rapporteur : Marie ADAMY

Exposé des motifs :

Suite à la demande de la DGFIP de travaux de fiabilisation des inventaires et afin de régulariser comptablement celui-ci entre la trésorerie et la collectivité, il convient d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement au chapitre 041 Art 2151 et en recettes d'investissement au compte 238 pour la régularisation des travaux définitifs d'un montant de 652 000.00 €.

Depuis le passage en M57, les collectivités doivent appliquer le prorata temporis pour les amortissements. Pour ce fait il convient de réajuster le chapitre 11 en réduisant les crédits de 35 000.00€ afin de les ouvrir au chapitre 42 pour le même montant.

S'agissant de mouvements d'ordres budgétaire, les écritures comptables ont pour but de corriger une imputation, ajuster le budget où constater une opération interne, ces mouvements n'engendrent ni nouvelles dépenses ni nouvelles recettes.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6284 020		5 000,00	
D F 011 6284 632		30 000,00	
D F 042 6811 01 (ordre)	35 000,00		
D I 041 2151 OPFI 01 (ordre)	652 000,00		
D I 21 2128 OPNI 338	35 000,00		
R I 040 281351 OPFI 01 (ordre)	35 000,00		
R I 041 238 OPFI 01 (ordre)	652 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement	EQUILIBRE
Dépenses :	Ouvertures	687 000,00	35 000,00	Solde Ouvertures
	Reductions		35 000,00	Solde Réductions
Recettes :	Ouvertures	687 000,00		Ouv. - Rédu.
	Reductions			
Equilibre :	Ouv. - Red.			

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal :

- approuve cette décision modificative n° 4.

Décision adoptée à la majorité/à l'unanimité/refusée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »